

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du vingt-deux novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

### **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 Novembre 2019
- 2- Délibération : Bail Commercial Auberge
- 3- Débat : Recours gracieux de la modification du PLU
- 4- Divers

### **Nombre de conseillers :**

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

Présents : Messieurs J-P. CHAUVET, D. ERNST, E. CLERC, R. VILLET, P. DUPRAZ, X. GROS  
Mesdames M. DUPARC, J. LAVOREL, M-A. VIRET

Excusé(s) : Mesdames A-S. EXCOFFIER, M. SAXOD, Monsieur G. VERNE

Absent(s) : /

Madame SAXOD a donné pouvoir à Madame VIRET. Madame EXCOFFIER a donné pouvoir à Monsieur CLERC. Monsieur VERNE a donné procuration à Madame LAVOREL.

Joëlle LAVOREL a été élue secrétaire.

Marie-Andrée VIRET a prévenu de son retard.

Arrivée de Monsieur CLERC à 20h07. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert. Monsieur le Maire rappelle aux personnes assistant au Conseil Municipal qu'elles ne sont pas autorisées à prendre la parole sauf s'il les invite expressément à le faire.

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2019**

Aucune remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **2/ DELIBERATION : BAIL COMMERCIAL AUBERGE**

Arrivée de Madame VIRET à 20h12.

Monsieur Le Maire présente le projet de bail commercial de l'Auberge communale en séance. En effet la dernière version du document ayant été élaborée tardivement, le document n'a pas pu être envoyé aux conseillers mais il sera joint au présent compte-rendu. Chaque conseiller est invité à arrêter le déroulement du document lorsqu'il a une question ou une interrogation. Il s'agit d'un bail d'une durée de 9 ans révisable et interruptible à chaque période triennale. Monsieur Le Maire attire l'attention du Conseil sur 2 points : le montant de la caution et la répartition des charges entre le locataire et la commune. Le montant du loyer (auberge+appartement) est de 2 400€ HT. Les autres termes du bail sont ceux des baux commerciaux classiques. Madame DUPARC précise que le projet de bail a été relu et modifié collectivement (Mairie, avocats) plusieurs fois avant d'être présenté ce soir et que cela a nécessité un travail important.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- valider le bail commercial et particulièrement le montant de la caution et le tableau de répartition des charges  
et
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bail.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

- **VALIDE** le projet de bail et son annexe (tableau de répartition des charges) tel qu'il a été présenté en séance sous réserve de fixer le montant de la caution à deux mois de loyer,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le bail et tous les documents y afférents.

### **3/ DISCUSSION /DEBATS : RECOURS GRACIEUX DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU**

Monsieur Le Maire expose la situation aux conseillers : la modification N° 1 du PLU a été votée le 29 Août 2019. Durant la période de deux mois de recours possible des tiers, la mairie a reçu des demandes de recours gracieux de la part de trois commerçants locaux et portant sur le règlement de la zone artisanale UX. Monsieur Le Maire fait la lecture des lettres de recours en séance ainsi que la lettre reçue d'un développeur d'activités propriétaire sur la zone. La mairie a accusé la bonne réception des demandes des pétitionnaires le 18 Novembre 2019. L'objet du recours gracieux porte sur la demande de retrait de la possibilité d'implantation de commerces sur le secteur UX.

Après différentes discussions concernant les conséquences de l'ouverture de cette zone à des commerces d'une surface de 150m<sup>2</sup> maximum par tènement, accordée par le bureau de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal avec 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS décide de conserver la modification N°1 du PLU dans son état.

Monsieur Le Maire propose d'organiser une réunion entre les pétitionnaires et des membres du Conseil municipal afin d'approfondir cette situation.

### **4/ DIVERS**

- Vœux du Maire : Monsieur Le Maire rappelle qu'il faut fixer une date pour la cérémonie des vœux qui se déroule habituellement la deuxième semaine de janvier. Après concertation la date du vendredi 17 janvier à 19h est validée.
- **Appel des Élus Gilets jaunes**  
Les élus ont pris connaissance d'une lettre envoyée par un citoyen de la commune soutenant le mouvement des gilets jaunes et demandant le soutien des élus pour la journée du 05 décembre 2019.  
Madame LAVOREL fait remarquer que les élus pétitionnaires ayant signé cet appel sont exclusivement originaires de l'Hérault.  
De manière générale, les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette action.
- Une coupure d'eau sur le secteur de la route de Valleiry à Bellossy est prévue par les services de la CCG vendredi 29 Novembre entre 8h et 17h, les riverains ont été prévenus (message dans les boîtes aux lettres).
- **Chauffe-eau salon de coiffure:** Le chauffe-eau du salon s'étant détérioré, la commune cherche la solution la plus rapide pour son changement en relation avec la responsable du salon de coiffure.
- Repas de l'amicale du personnel vendredi 29 novembre à CHENEX
- **Café citoyen** : L'Université Populaire du Vuache et du Salève, organise un débat sur la Démocratie Locale, lundi 09 décembre à 20h à la maison des habitants À ST JULIEN EN GENEVOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES  
CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire  
Raymond VILLET

Joëlle LAVOREL

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD  
Ayant donné procuration à  
madame VIRET



Les Adjointes,  
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Anne-Sophie EXCOFFIER  
Ayant donné procuration à  
monsieur CLERC  
Geoffroy VERNE  
Ayant donné procuration à  
madame LAVOREL

Dominique ERNST

Les Conseillers,  
Jean-Pierre CHAUVET

Xavier GROS

Marie-Andrée VIRET